

Buléon

La médaille des Justes remise aux enfants d'Augustine Le May

L'émotion était visible sur tous les visages jeudi dans la salle où a été remise la médaille des Justes parmi les nations aux quatre enfants d'Augustine Le May. Cette dame, décédée en 2001, avait caché trois membres d'une famille juive parisienne entre 1942 et 1944. Les Allemands arrêteront Maurice Langer le 2 mai 1944. Il avait alors 16 ans. Sa grand-mère fut aussi arrêtée. Seul, Michel, le père de Maurice, parviendra à s'enfuir. Jeudi, le comité français pour Yad Vashem a honoré le geste d'Augustine Le May. Daniel Halevy-Goetschel, ministre israélien et conseiller près de l'ambassade d'Israël à Paris est venu remettre cette médaille. La plus haute distinction civile de l'État d'Israël. Elle rejoint ainsi les 2 700 Justes français. Fatigué, Maurice Langer, qui aura 80 ans le 7 décembre prochain, est resté à Paris. Il était représenté par plusieurs membres de sa famille. Devant aussi Mgr Centène, évêque de Vannes, Gérard Lorgeoux, député, Sylvette Misson, sous-préfet de Pontivy et une centaine d'invités, Henri Le Breton, maire de Buléon, a rappelé cette arrestation du 2 mai 1944 et le courage d'Augustine Le



Les familles d'Augustine Le May et de Maurice Langer réunies lors de cette remise de la médaille des Justes.

May. Son mari prisonnier, elle élevait seule ses jeunes enfants dans sa petite ferme. « Elle a accompli un acte de grande solidarité, pourtant lourd de conséquences éventuelles, en accueillant une famille traquée. Tout ceci dans le respect de la personne humaine. »

« Le peuple juif n'oublie pas »

Henri Le Breton a salué la mémoire de cette femme qui avait alors 29 ans. « Un devoir de mémoire

pour rappeler aussi à notre jeunesse qu'elle a une chance inouïe de vivre la paix et la liberté », dira encore le maire devant les enfants de l'école Saint-Joseph. Ces moments de traque des Juifs ont été remémorés par Elisabeth et Gérard Goldenberg. Les délégués régionaux du comité français pour Yad Vashem ont aussi expliqué toute la valeur de cette distinction. « Le peuple juif n'oublie pas. Ni le mal fait par les uns, ni le bien prodigué par les autres, ces personnes

lumineuses, généreuses, qui ne demandent aucun honneur, mais que nous voulons honorer individuellement », est venu aussi dire Daniel Halevy-Goetschel. Pour la famille Le May, c'est Georges, prêtre aujourd'hui à Allaire, né en 1941, qui a remercié le comité Yad Vashem. « Je ne sais pas ce que notre mère aurait pensé de cette cérémonie. Elle estimait tout simplement que nous sommes tous frères en humanité. »

Julie Le Gal : « Je voulais leur sauver la vie »

Présente elle aussi dans l'assistance jeudi à la remise de la médaille des Justes à la famille d'Augustine Le May qui hébergeait Maurice Langer, son père Michel et sa grand-mère, Julie Le Gal a eu l'occasion de rencontrer la famille de Maurice Langer. Les souvenirs sont clairs chez cette dame âgée aujourd'hui de 79 ans. « Je voulais leur sauver la vie », assure-t-elle à Béatrice, la nièce de Maurice Langer et à Léa, la fille de cette dernière. La tête levée vers ses interlocutrices, elle raconte dans le détail cette journée du 2 mai 1944. « Je buvais un café chez mon parrain Aimé Le Brazidec qui était maire de Buléon. J'avais vu le camion des Allemands arriver. Ils avaient des fusils. Mon parrain m'a dit d'aller prévenir. J'ai laissé mes sabots et j'ai couru pieds nus jusqu'à la maison où était cachée la famille. Michel, le père de Maurice, faisait la sieste. Je lui ai dit « sauvez-

vous ! ». La grand-mère tricottait, Maurice est parti se cacher dans le creux d'un arbre. » Michel Langer quittera très vite la petite maison. La grand-mère restera là. Elle sera ensuite entraînée par les Allemands, comme Maurice qui a été retrouvé. Il avait alors 16 ans. Julie Le Gal raconte aussi que Michel Langer est revenu la voir quelques jours plus tard. Entre-temps, il est à nouveau caché dans la famille d'Augustine Le May dans un village de Lantillac. « Il voulait me donner un billet de 50 000 F. Ma mère ne voulait pas. Michel Langer insistait. Ah, si vous aviez pu sauver mon fils, disait-il encore. Je n'oublierai jamais ces moments-là », assure Julie Le Gal.

■ Messe

Samedi 1^{er} décembre, 18 h. Services du mois. Il n'y aura pas de messe le 2 décembre.



Julie Le Gal, à gauche, raconte à Béatrice, la nièce, et à Léa, la petite-nièce de Maurice Langer, comment elle était intervenue pour prévenir de l'arrivée des Allemands.